

La Ligue du Droit International des Femmes

MORTE BRULEE VIVE TROIS MOTS QUI ONT ETE OUBLIES SUR LA PLAQUE EN SOUVENIR DE SOHANE

A la demande de Kahina Benziane, la sœur de Sohane, la LDIF a fait réaliser dans un matériau incassable une plaque en souvenir du martyr subi par cette jeune fille. Cette plaque sur laquelle est gravée une inscription à l'identique de celle qui est actuellement posée au pied de l'immeuble de la Cité Balzac à Vitry-sur-Seine, comporte en outre trois mots supplémentaires « morte brûlée vive ».

Contactés au cours de l'été par la LDIF, la mairie de Vitry-sur-Seine et l'Office des HLM s'étaient montrés réticents à remplacer pour le 4 octobre, date anniversaire de la mort de Sohane, la plaque actuelle par cette nouvelle plaque, la mention « morte brûlée vive » risquant de choquer la population et un changement de plaque sur un lieu public nécessitant un processus de discussion démocratique.

Un an après cet acte de violence extrême, il apparaît pourtant essentiel de réparer cet oubli. Gommer les circonstances de la mort de Sohane, c'est une façon de vouloir l'oublier à terme. Dans les rues de Paris personne n'a jamais été choqué par les inscriptions « mort fusillé », ni dans les cimetières par les inscriptions « mort au champ d'honneur ».

« **Ma sœur a été barbarisée** », a déclaré Kahina, « **il faut savoir reconnaître les conditions de sa mort** ».

Une réunion de conciliation a eu lieu le mercredi 1^{er} octobre après-midi à l'invitation de la mairie de Vitry-sur-Seine, en présence d'une part de l'adjoint au maire chargé de la jeunesse, M. J-C. Kennedy et de jeunes filles « du groupe des amis de Sohane », et d'autre part de Kahina accompagnée de responsables d'associations (LDIF, Attac de Vitry-sur-Seine, collectif Féminin/Masculin de Vitry-sur-Seine).

M. J-C. Kennedy a confirmé la position de la mairie tout en faisant plusieurs ouvertures : la mairie ne s'oppose pas au changement de plaque mais souhaite remettre le débat après le 4 octobre. Dès le 4 octobre, une gerbe portant la mention souhaitée par la sœur de Sohane pourrait être déposée sur la plaque actuelle.

Prenant acte de cette position, la LDIF en accord avec Kahina, a décidé, à titre temporaire, de déposer la nouvelle plaque sur la tombe de Simone de Beauvoir au cimetière Montparnasse en attendant que le processus de négociation aboutisse et que la plaque puisse être transférée définitivement sur le lieu où est morte Sohane.

Le 2 octobre 2003

La présence de la plaque sur un tel lieu est une façon de faire savoir que la vérité ne doit pas être tronquée et de rapprocher deux femmes de génération, de culture et de classe sociale différentes : celle qui a pensé la libération des femmes et celle qui a voulu naturellement l'appliquer et qui en est morte.

Même si Simone de Beauvoir n'est pas connue dans les banlieues son message a été entendu.

La cérémonie de pose provisoire de la plaque sur la tombe de Simone de Beauvoir aura lieu le samedi 4 octobre à 11h au cimetière Montparnasse.

L'accord de Sylvie Le Bon de Beauvoir a été obtenu pour cette démarche. Mme Clémentine Autain, militante féministe, adjointe au Maire de Paris, chargée de la jeunesse, a accepté de participer à cette cérémonie.

La présidente de la LDIF

Annie SUGIER

06 08 48 79 33